# COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL SAMEDI 23 MAI 2020

\*\*\*\*\*\*

**Présidence** Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF, Maire.

<u>CONSEILLERS PRESENTS</u>: François BOUCHEZ, Mireille COQUELLE, Béatrice ESTEBAN, Dominique de GRIFFOLET, Philippe LUISIN, Franck MANNESSIER-PARSY, Philippe NIEPOROWSKI, Sébastien PIATKOWSKI, Odile ROBINET, Romaric SPIRE.

**SECRETAIRE**: Mme Béatrice ESTEBAN

\*\*\*\*\*\*\*

# \* Adoption du Conseil Municipal du 17 janvier 2020 :

Décision prise à l'unanimité

#### \* Election du Maire :

Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF est élu Maire de la Commune de Saint-Jean-aux-Bois. Voir délibération N°3/2020 jointe au registre des délibérations.

### \* Election des Adjoints :

Romaric SPIRE, Mireille COQUELLE, Odile ROBINET sont élus Adjoints de la Commune de Saint-Jean-aux-Bois.

Voir délibération N°3/2020 jointe au registre des délibérations.

Suite à l'élection du Maire et des Adjoints et des résultats proclamés, Monsieur Philippe LUISIN quitte la séance.

## \* Election des délégués à l'ARC :

#### Titulaire:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
Ont obtenu : 11 voix

Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé Titulaire.

## Suppléant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
Ont obtenu : 11 voix

Romaric SPIRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé Suppléant.

Commission Aménagement, Equipement, Urbanisme : Romaric SPIRE

Commission des Transports, Mobilité et Gestion des Voiries : Romaric SPIRE Commission Développement Durable et Risques Majeurs : Odile ROBINET

Commission Economie: Mireille COQUELLE

Commission Grands Projets: Philippe NIEPOROWSKI

Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines : Mireille

**COQUELLE** 

Commission Tourisme: Jean-Pierre LEBOEUF

## \*Election des délégués SEZEO et autres :

Les titulaires nommés sont : Jean-Pierre LEBOEUF et Romaric SPIRE

Décision prise à l'unanimité

### \* Etablissement des Commissions Municipales :

Les commissions créées sont :

Commission « Finances »: Franck MANNESSIER-PARSY, Romaric SPIRE, Béatrice ESTEBAN, Sébastien PIATKOWSKI, Mireille COQUELLE.

*Commission « Fleurissement-Sécurité » :* Philippe NIEPOROWSKI, Romaric SPIRE, Odile ROBINET, Dominique de GRIFFOLET, Philippe LUISIN. <u>Extérieur</u>: Bernard LE ROY.

**Commission** « Animation-Communication » : Mireille COQUELLE, Romaric SPIRE, Odile ROBINET, François BOUCHEZ, Franck MANNESSIER-PARSY, Dominique de GRIFFOLET. Extérieur : Stanislas ROGÉ.

Décision prise à l'unanimité.

### \*Information sur la Commission du CCAS:

Cette commission a été présentée par Monsieur le Maire. Les membres sont : Romaric SPIRE, Odile ROBINET, Dominique de GRIFFOLET, Mireille COQUELLE.

<u>Pour les extérieurs</u> : Claudette LAINÉ, Nicole GROMARD, Elisabeth BOUTIGNON, Jean-Pierre BÖHM.

Décision prise à l'unanimité

# BUDGET

# \* Approbation du Compte Administratif 2019 de la commune :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte le Compte Administratif 2019 de la commune faisant apparaître :

montant de dépenses en fonctionnement
montant des recettes en fonctionnement
montant des dépenses en investissement
montant des recettes en investissement
434 945.16 €
479 239.08 €
659 089.95 €
711 481.57 €

9 votants, 9 voix pour.

## \* Approbation du Compte de Gestion du Trésor Public 2019 :

Le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion 2019 du Trésor Public. Décision prise à l'unanimité

#### \* Affectation du résultat 2019 sur le budget :

L'excédent de l'année 2019 s'élève à 278 394.69 € pour le fonctionnement et un excédent de 61 610.93 € pour l'investissement, et le disponible global à 340 005.62 €. Décision prise à l'unanimité.

### \* Approbation et vote du budget 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter et voter le Budget Primitif 2020 qui s'élève en incluant les résultats antérieurs reportés :

en fonctionnement
 en investissement
 dépenses : 522 417.00 €
 recettes : 522 417.00 €
 recettes : 522 417.00 €
 recettes : 236 869.00 €

Décision prise à l'unanimité

### \* Vote des 3 taxes 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux 2019 pour l'année 2020

 Taxe d'habitation :
 5.27 %
 55 599.00 €

 Taxe foncière bâtie :
 9.15 %
 57 691.00 €

 Taxe foncière non bâtie :
 84.86 %
 37 423.00 €

Soit un total de produit fiscal 2020 de 95 114.00 €

Décision prise à l'unanimité

## \* Prévisions travaux 2020:

Les travaux d'investissement prévus cette année sont :

-Opération n°82 « Baie 0 »

Coût 79 000.00 € T.T.C

-Opération n°83 « Arboretum : Mur d'enceinte » partie mitoyenne

Coût 20 400.00 € T.T.C

-Opération n°84 « Agrandissement Bibliothèque »

Coût 30 000.00 € T.T.C

-Opération n°85 « Voierie »

Coût 10 000.00 € T.T.C

-Opération n°86 « Défibrillateur »

Coût 3 000.00 € T.T.C

-Opération n°87 « Matériel Fontaine St Jean »

Coût 5 000.00 € T.T.C

-Opération n°88 « Trottoirs rue des Plaideurs »

Coût 15 000.00 € T.T.C

-Opération n°89 « Jeux d'enfants Arboretum »

Coût 5 000.00 € T.T.C

-Opération n°90 « Vidéo protection Hameaux »

Coût 20 000.00 € T.T.C

Concernant l'opération *n°84 « Agrandissement de la Bibliothèque »*, autorisation est donné au Maire d'effectuer les démarches afin de mettre un terme à l'échéance du bail d'habitation meublé situé au 6 rue des Meuniers à St Jean-aux-Bois.

Décision prise à l'unanimité

## \*Subventions 2020 Associations:

- Gymnastique volontaire	350€
- Les Amis de l'Abbatiale (années 2019 et 2020)	360€
- St Jean et les Arts	180€
- St Jean aux Bois et les Fêtes	180€
- Des Orgues de la Forêt	100€
- Souvenir Français	20€
- Sauvegarde du Patrimoine des Forêts du Compiégnois	100€
- OSARC	50€
- Duo Isaïade	100€

Décision prise à l'unanimité.

### \* Rémunération Gardiennage Abbatiale :

Le Conseil Municipal décide de rémunérer annuellement sur la base de 100 % l'indemnité de gardiennage de l'église communale à Bruno COTTART.

Décision prise à l'unanimité.

### \* Délégations aux Adjoints :

Délégation de signature est donnée à Messieurs Romaric SPIRE 1<sup>er</sup> adjoint, Mireille COQUELLE 2<sup>ème</sup> adjointe, Odile ROBINET 3<sup>ème</sup> adjointe, en ce qui concerne :

- la tenue de l'état civil
- les pièces de comptabilité : mandats, titres de recettes, bordereaux et budgets
- réception des plis recommandés en l'absence du Maire.

Décision prise à l'unanimité.

## \* Délégation spéciale d'un Conseiller Municipal :

Délégation de signature est donnée à Béatrice ESTEBAN Conseillère Municipale, en ce qui concerne la signature des actes de l'état civil désignés ci-dessous :

- la tenue de l'état civil en général
- copies d'actes de naissances, mariages, décès, reconnaissances.
- réception des plis recommandés en l'absence du Maire.

Décision prise à l'unanimité.

### \* Indemnités du Maire et des Adjoints:

Le Conseil Municipal, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituées par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, un taux de 100 % de l'indice brut

Le 1<sup>er</sup> Adjoint, Romaric SPIRE est en charge des employés communaux et des travaux.

Le 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mireille COQUELLE est en charge de l'animation et de la communication

Le 3<sup>ème</sup> Adjoint, Odile ROBINET est en charge du fleurissement, cimetière et Maison du Village

Décision prise à l'unanimité.

## \*Nomination d'un suppléant pour la régie d'avance :

Le Conseil Municipal, décide de nommer régisseur suppléant Mme Béatrice ESTEBAN pour la régie d'avance.

Décision prise à l'unanimité

## \*Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, décide d'autoriser le maire pour la durée de son mandat de prendre un certain nombre de décisions. De signer les marchés à procédure adaptée c'est-à-dire toutes les dépenses sur facture inférieures au seuil de passation des marchés formalisées. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant maximum de :

- 40 000 € H.T par lettre ou bon de commande
- 40 001 € à 89 999 € H.T. après demande d'au moins 3 devis

Décision prise à l'unanimité.

# **QUESTIONS DIVERSES**

#### \*Nuisances sonores et non-respect de la signalisation :

Un groupe de travail est composé, il sera animé par Franck MANNESSIER-PARSY qui se chargé de faire des propositions.

# \*Hameau de la Brévière :

Les riverains ont fait une demande concernant la circulation Chemin des Plaideurs. Nous prendrons un arrêté concernant la mise en place d'un sens interdit « sauf ayants droits » (tous les habitants de St Jean-aux-Bois) positionné à hauteur du 6 Chemin des Plaideurs.

Séance levée à 16 heures 10

Le Maire, Jean-Pierre LEBOEUF

N° Délibération	Titre Délibération
3/2020	Election du Maire et Election des Adjoints
4/2020	Election des délégués à l'ARC
5/2020	Election des délégués au SEZEO
6/2020	Etablissement des Commissions municipales
7/2020	Information sur la Commission du CCAS
8/2020	Approbation du Compte Administratif de la commune 2019
9/2020	Approbation du Compte de Gestion du Trésor Public 2019
10/2020	Affectation du résultat 2019 sur le budget
11/2020	Approbation et vote du budget 2020
12/2020	Vote des 3 taxes 2020
13/2020	Prévisions travaux 2020
14/2020	Subventions 2020 Associations
15/2020	Gardiennage Abbatiale
16/2020	Délégations aux Adjoints
17/2020	Délégation spéciale d'un Conseiller Municipal
18/2020	Indemnités du Maire et des Adjoints
19/2020	Nomination d'un suppléant pour la régie d'avance
20/2020	Délégation consenties au maire par le Conseil Municipal